

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2013

FEVRIER 2016

Directeur Général, Directeur de publication
Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales P.I.	Papa Ibrahima S. SENE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines P.I.	Djibril Oumar LY
Agent Comptable Particulier (ACP)	Yatma FALL
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale P.I.	Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Amadou FALL DIOUF, Mamadou BAH, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA Atoumane FALL, Abdoulaye Mamadou TALL, Ndeye Aida FAYE TALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou DIACK, Ramlatou DIALLO, Oumar DIOP, Abdoulaye FAYE, Adjibou Oppa BARRY, Ndeye Binta DIEME COLY, Saliou MBENGUE, Thiayédia NDIAYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Amadou FALL DIOUF
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOMUM et Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Mamadou AMOUZOU
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Woudou DEME
13. TRANSPORT	Bocar KA
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Mamadou DAFPE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou WONE
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR
19. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou KANE et Adama SECK
20. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE et Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO
22. CULTURE	Atoumane FALL

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal, de par sa position géographique privilégiée (700 km de côtes) et des conditions météorologiques avantageuses, possède des eaux maritimes riches en ressources halieutiques. Ces dernières sont très diversifiées et peuvent être subdivisées en quatre grands groupes : ressources pélagiques hauturières (pélagiques tropicaux et petits thonidés côtiers), ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux et ethmaloses), ressources démersales côtières (crustacés, mollusques, poissons nobles et céphalopodes) et ressources démersales profondes (merlus et crevettes profondes).

Le secteur de la pêche revêt une importance capitale, il représente en 2013 une source importante de devises pour le pays avec 11,9%²⁹ des recettes d'exportations de biens. Les activités de capture contribuent à hauteur de 1,7%³⁰ au PIB courant. Toutefois, malgré son poids important dans l'économie, le secteur est confronté à de multiples pesanteurs notamment la raréfaction des ressources halieutiques, la surexploitation, la disparition de certaines espèces, l'inadaptation d'une partie des engins de pêche, la vétusté de l'armement, etc.

Ce chapitre passera en revue les projets prévus dans le secteur de la pêche notamment ceux du Plan Sénégal Emergent. En outre, les résultats généraux des pêches artisanale et industrielle³¹ ainsi que les exportations de produits halieutiques en 2013 seront présentés.

²⁹ Source ANSD : Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2013.

³⁰ Source ANSD : Note d'Analyse des comptes nationaux provisoires 2013, semi-définitifs 2012 et définitifs 2011.

³¹ Sauf indication contraire, toutes les données utilisées pour la pêche artisanale et industrielle proviennent des rapports annuels 2012 et 2013 de la Direction des Pêches Maritimes.

XII.1. PROJETS PREVUS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

XII.1.1. LES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR DE LA PECHE

Les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture sont très nombreuses et ce secteur peut être un important levier de création de richesses et de développement. Le gouvernement du Sénégal compte, dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), mettre en œuvre un certain nombre de réformes et réaliser deux projets phares dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2023.

Ces réformes ont pour but la régénération et la gestion pérenne des ressources halieutiques et le développement de l'aquaculture. Elles seront mises en œuvre à travers³²:

- la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement, la promotion de la cogestion, la poursuite des efforts en matière de conservation et de protection des zones de frayères³³ ;
- le développement accéléré d'une aquaculture compétitive par l'aménagement d'espaces dédiés, la mise en place d'infrastructures de production adéquates, le développement d'un environnement propice à l'investissement et la structuration d'une filière aquacole intégrée ;
- la promotion de la pêche continentale par l'aménagement et l'empoissonnement des zones de production naturelle ainsi que l'organisation des acteurs ;
- et la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles par l'érection de pôles industriels intégrés, la mise en place d'incubateurs d'unités de transformation artisanale et moderne et la réduction des pertes post capture de la pêche maritime.

En outre, deux autres projets du PSE concernent la pêche et l'aquaculture. Il s'agit des projets : « *développement accéléré de l'aquaculture* » et « *création de 3 pôles industriels intégrés de transformation de produits de la mer* ».

³² République du Sénégal, Plan Sénégal Emergent, Février 2014

³³ Lieu de reproduction

Le développement accéléré de l'aquaculture

Dans le cadre de ce projet, l'ambition est de produire grâce à l'aquaculture 50 000 tonnes de produits halieutiques avant 2023. Pour cela, trois axes stratégiques doivent être développés concomitamment :

1. développement des compétences techniques et de la productivité par la mise en place de structures d'appui et de formation ainsi qu'un soutien à la recherche locale ;
2. développement de stations de production, mises à disposition d'espaces aménagés, mise en place d'infrastructures et d'outils adaptés, développement de la pisciculture et de l'ostréculture ;
3. développement d'une filière aquacole intégrée.

L'objectif économique de ce projet sur 10 ans est la création d'un moteur de croissance et d'exportations pérenne pour l'économie sénégalaise à travers une contribution de 35³⁴ milliards FCFA au PIB et de 30⁵_[r2] milliards FCFA aux exportations ainsi que la création de 20 000 emplois directs et/ou indirects.

La création de 3 pôles industriels intégrés de transformation de produits de la mer

L'ambition stratégique de ce projet est le renforcement de la valeur ajoutée des produits halieutiques exportés.

Les produits halieutiques exportés par le Sénégal sont en général de faible valeur ajoutée. En effet, les produits frais sont les principaux produits exportés. Par conséquent, l'objectif de ce projet est de créer des pôles industriels intégrés permettant la transformation à plus haute valeur ajoutée des produits halieutiques ainsi que le développement de produits plus élaborés. Les actions prévues sont :

- ✓ l'intégration des industriels et des armateurs par des groupements et partenariat ;
- ✓ la modernisation de l'outil de pêche sur toute la chaîne, de la capture à la commercialisation ;
- ✓ la mise en place de périmètres avec des infrastructures et des services partagés ;
- ✓ le renforcement des moyens et la mise aux normes de la filière transformation.

³⁴ Montants cumulés sur la période 2014-2023

Ce projet a pour objectif la mise en service d'un pôle à Joal avant 2018 et de 2 autres avant 2023. Les retombées espérées sur 10 ans sont une contribution globale de 40 milliards FCFA au PIB, la création de 10000 emplois directs et/ou indirects et 95 milliards FCFA de recettes d'exportation.

XII.1.2. AUTRES PROJETS PREVUS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

En sus des projets du Plan Sénégal Emergent (PSE), d'autres programmes sont prévus ou en cours d'exécution dans le secteur de la pêche au Sénégal. Ces projets sont principalement :

Le Programme Régional des pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)

L'objectif global du PRAO est d'accroître de manière durable la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques des pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour PRAO-Sénégal, l'objectif est de renforcer les capacités du Sénégal dans les domaines de la bonne gouvernance des pêches, de la lutte contre la pêche illégale, et de l'accroissement de la valeur ajoutée locale des produits halieutiques.

De nombreux résultats sont attendus de ce projet parmi lesquels : un meilleur contrôle de l'effort de pêche, une bonne connaissance de l'état des stocks, une réduction de la pression sur la ressource, une généralisation du permis de pêche artisanale, un gel de la flotte qui cible les ressources démersales côtières, un développement du partenariat public/privé dans la gestion du secteur, une mise en œuvre de systèmes de surveillance durables adaptés aux besoins de l'aménagement des pêcheries, une création à Kafountine d'une plateforme d'accueil des activités économiques liées à la pêche, une amélioration des conditions de débarquement et de traitement des produits à Kayar, Mbour, Joal, Hann et Boudody, une identification et une mise en œuvre de mesures visant à accroître les profits tirés des ressources halieutiques et à faciliter l'accès aux marchés internationaux etc.

Le projet Collaborative Management of Fisheries – COMFISH (Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal) « PencoGej »

L'objectif à long terme (20-30 ans) du projet COMFISH est que les pêcheries du Sénégal ne soient plus surexploitées ; fournissent à la nation une source d'approvisionnement durable en protéines de haute qualité pour améliorer le niveau de vie des communautés de pêcheurs artisans et maintiennent la capacité des écosystèmes côtiers et marins à produire des biens et des services utiles au peuple sénégalais.

Pour atteindre les objectifs de ce projet, différentes interventions sont prévues notamment :

- Le renforcement des capacités institutionnelles à tous les niveaux de la gouvernance pour la mise en œuvre d'une approche éco systémique de cogestion de pêcheries durables et pour empêcher la surpêche ;
- L'identification, le test et l'application de stratégies, politiques et bonnes pratiques pour éliminer les pratiques destructrices et non durables d'exploitation des ressources halieutiques qui menacent la conservation de la biodiversité dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest ;
- L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement de capacités des communautés côtières vulnérables pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques ;
- L'augmentation des avantages économiques et sociaux en faveur des communautés de pêcheurs artisans pour les inciter à la pêche durable.

Le projet d'aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS)

Le projet ADuPeS a pour objet de permettre aux pêcheries démersales du Sénégal de contribuer de façon durable à la croissance économique. Les objectifs spécifiques du projet sont de:

- ✓ mettre en place un système de gestion durable de certaines pêcheries (plans d'aménagement poulpe et crevettes profondes) et un système d'évaluation et d'avis scientifiques sur l'ensemble des pêcheries démersales au Sénégal ;
- ✓ renforcer la bonne gouvernance du secteur des pêches (capacité de l'Etat à remplir des missions régaliennes et rationalisation de l'exploitation des ressources) ;
- ✓ améliorer le partenariat public / privé et public / société civile dans la gestion du secteur ;
- ✓ générer des bénéfices environnementaux par la reconstitution des stocks halieutiques et la préservation de la biodiversité à partir des travaux sur la sélectivité.

Les résultats attendus de ce projet sont l'amélioration du suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries pour répondre aux besoins d'aménagement ainsi que l'amélioration du système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement.

Le projet de protection des aires marines

Ce projet a pour but d'assurer un effort de pêche proportionnel à la capacité de production des ressources halieutiques et leur utilisation durable. Les objectifs spécifiques déclinés sont de protéger un habitat critique pour la durabilité des ressources halieutiques exploitées et de protéger les stocks d'espèces halieutiques dépeuplées et leurs habitats pendant la phase de reconstitution d'une pêcherie.

La finalité de ce projet est la protection des habitats benthiques³⁵ contre la pêche au chalut et à la drague ; la prise de mesures draconiennes (interdiction totale de la pêche) ou moins sévères (autorisation de la pêche dans certaines zones) et l'interdiction de la capture des espèces à certains stades de leur cycle biologique, notamment durant les périodes de ponte, de fraie et de nurserie.

Le projet d'immersion de récifs artificiels

Ce projet vise globalement à contribuer à la restauration des ressources halieutiques, des écosystèmes et des habitats marins côtiers, pour une exploitation durable. De manière spécifique, il s'agit de reconstituer et de réhabiliter les habitats marins côtiers dégradés ; de protéger les lieux de fraie, nurserie et nourricerie contre la pêche irresponsable et de restaurer les anciennes zones de pêche et d'en créer de nouvelles.

Le Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau pour le Développement des Usages Multiples (PGIRE)

L'objectif global visé par ce projet est de promouvoir la pêche continentale traditionnelle pour les populations à la base et de s'assurer que les retombées rejaillissent sur l'ensemble des pays riverains du bassin du fleuve Sénégal. Le résultat attendu est le renforcement des pêcheurs de Matam pour qu'ils puissent développer la pêche continentale.

Le projet de mise en place d'une ferme d'algoculture

Ce projet vise l'amélioration des connaissances sur les ressources algales à travers l'expérimentation de la culture et l'exploitation des fonds marins d'intérêt économique (algues).

³⁵ Sur le fond marin

Les résultats attendus sont la construction et l'équipement d'une ferme d'algoculture, l'aménagement des aires de culture, la formation du personnel en plongée sous – marine, l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles expérimentaux et le fonctionnement de la ferme.

Le projet d'extension du Plateau continental au-delà des 200 milles marins

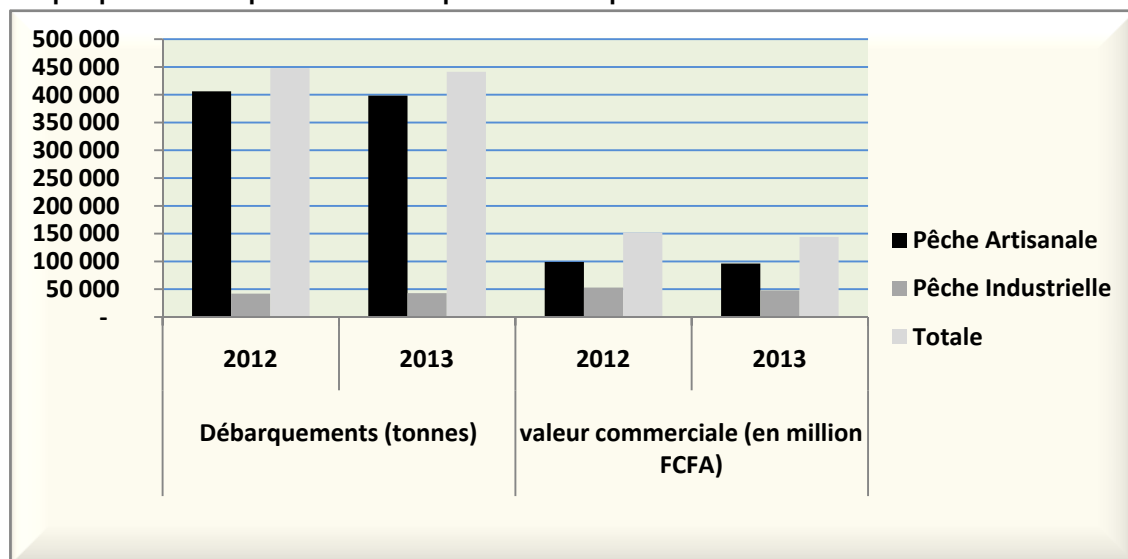
L'objectif général de ce projet est de disposer d'une nouvelle zone maritime au-delà de la Zone Economique Exclusive. Il est prévu une campagne d'acquisition de données géophysiques pour démontrer que le Sénégal, conformément aux dispositions de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, est éligible.

XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME

En 2013, les débarquements de la pêche maritime s'élèvent à 441 254 tonnes. Par rapport à 2012 où ils se chiffraient à 447 961 tonnes, un fléchissement de 6 707 tonnes est enregistré, soit une baisse de (-1,5%). Cette baisse découle du repli de 1,9% des débarquements de la pêche artisanale qui passent de 405 974 tonnes à 398 214 tonnes. La pêche industrielle, quant à elle, a progressé de 2,5% entre 2012 et 2013.

En ce qui concerne la valeur commerciale estimée, elle est passée de 152 milliards FCFA en 2012 à 144 milliards FCFA en 2013, soit un repli de 5,3%. Ce dernier est imputable à la baisse de 5 milliards FCFA (-9,8%) de la valeur commerciale des débarquements de la pêche industrielle malgré la hausse de la quantité.

Graphique 12.1 : Captures et débarquements des pêches maritimes en 2012 et 2013



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1. LA PECHE ARTISANALE

La pêche artisanale au Sénégal est une activité ayant un certain ancrage ethnique, voire familial. En 2013, elle est pratiquée en moyenne par 62 444 pêcheurs avec une flotte de 11 889 pirogues.

XII.2.1.1. Débarquements de la pêche artisanale

Le volume des mises à terres de la pêche artisanale s'élève à 398 214 tonnes en 2013, contre 405 974 tonnes en 2012, soit une diminution de 7 760 tonnes (-1,9%). Ces mises à terres concernent 3 grands groupes : les poissons, les mollusques et les crustacés. En 2013, les poissons constituent l'essentiel des produits de la pêche artisanale avec une proportion de 95,9%. Les mollusques représentent 3,4% et les crustacés seulement 0,7%. Entre 2012 et 2013, il y a eu des baisses simultanées des quantités débarquées par groupe. Les crustacés accusent la plus forte régression avec une chute de 40,8%, les mollusques baissent de 8,8% et les poissons enregistrent un repli de 1,1%. Les poissons contribuent davantage à la baisse globale pour -1,1 point.

Tableau 12.1 : Débarquements de la pêche artisanale (en tonnes) en 2012 et 2013

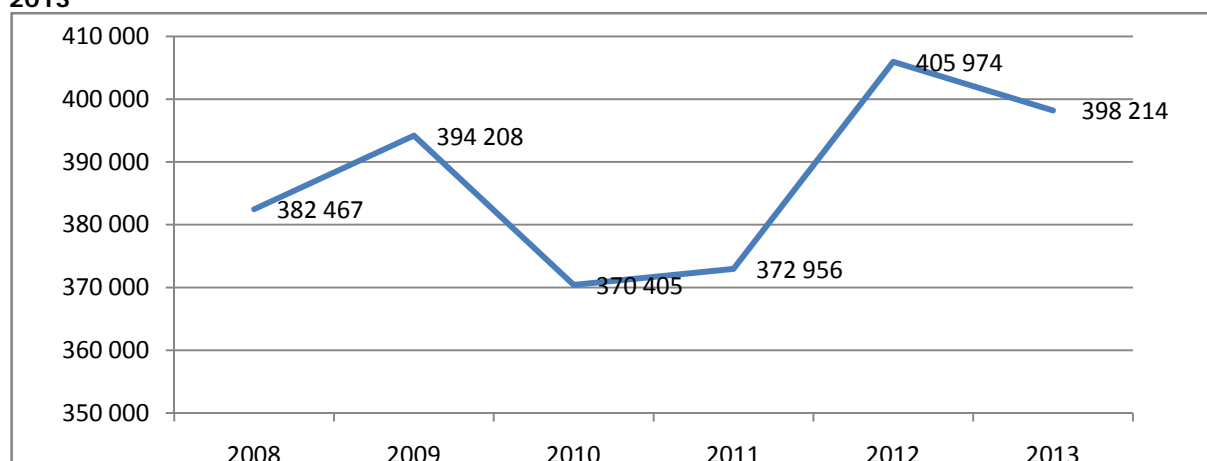
Année	2012	2013	poids 2013	poids 2012	Variation 2013/2012	Contribution à l'évolution
Poissons	386 217	381 810	95,9%	95,2%	-1,1%	-1,1%
Crustacés	4 803	2845	0,7%	1,2%	-40,8%	-0,5%
Mollusques	14 875	13 559	3,4%	3,7%	-8,8%	-0,3%
Total	405 895	398 214	100%	100,0%	-1,9%	-1,9%

Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

En sus, le repli des débarquements de la pêche artisanale reflète l'effet conjugué des baisses enregistrées dans les débarquements des régions de Kaolack, Dakar et Saint Louis qui sont respectivement de 29,8 %, 13,9 % et 11,4 %. La hausse enregistrée dans les régions de Fatick (29,8%), Louga (17,1 %) et Ziguinchor (12,3 %) a permis d'atténuer la tendance baissière des débarquements.

L'analyse des débarquements de la pêche artisanale au cours des cinq dernières années montre une évolution en dents de scie. Après avoir atteint 394 208 tonnes en 2009, les quantités débarquées ont chuté sur la période 2010-2011 autour de 371 500 tonnes en moyenne, par an (Graphique 12.2). Une reprise a été enregistrée en 2012 durant laquelle les débarquements s'élevaient à 405 974 tonnes. Cependant, ils renouent avec la baisse en 2013 en se situant en 398 214 tonnes.

Graphique 12.2 : Évolution des débarquements (en tonnes) de la pêche artisanale entre 2009 et 2013



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

La baisse des débarquements de la pêche artisanale s'est traduite par un recul de 2,8% de la valeur commerciale entre 2012 et 2013. Ce repli est imputable aux importantes baisses enregistrées par les crustacés (-52,5%) et les mollusques (-39,5%).

L'augmentation de 8,2% de la valeur marchande estimée des poissons a permis d'atténuer l'effet des contractions susmentionnées sur l'évolution globale à la baisse.

Tableau 12.2 : Valeur commerciale des débarquements de la pêche maritime artisanale (en millions FCFA) en 2012 et 2013

Année	2012	2013	poids 2013 en %	poids 2012 en %	Variation 2013/2012 en %	Contribution à l'évolution en %
Poissons	77 903	84 299	78,7	87,6	8,2	6,5
Crustacés	6 728	3 198	6,8	3,3	-52,5-	-3,6-
Mollusques	14 361	8 690	14,5	9,0	-39,5-	-5,7-
total	98 992	96 187	100,0	100,0	-2,8-	-2,8-

Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.2.1.2. Transformation artisanale

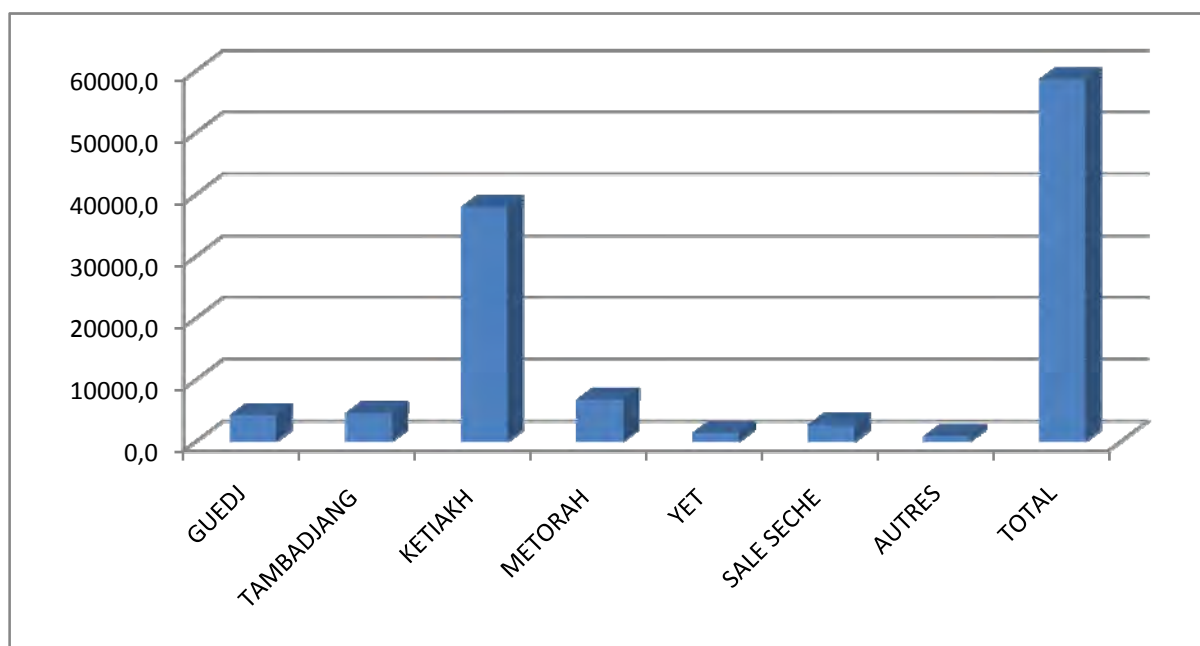
Les produits halieutiques débarqués sont destinés à la consommation locale, au mareyage, à l'exportation, à la transformation industrielle et à la transformation artisanale. Cette dernière, utilisant une main d'œuvre essentiellement féminine, permet de faire face aux problèmes de conservation.

A cet égard, elle donne lieu à une gamme de produits transformés très diversifiée obtenus de différentes manières à savoir le séchage, le fumage et la salaison.

Principalement, on peut citer : le « Kétiakh », le « Salé-séché », le « Guedj », le « Métorah », le « yet-touffa » et le « Tambadian ».

En 2013, la quantité de produits halieutiques transformés s'élève à 58 652 tonnes. Comparée à 2012, une augmentation de 19,2% est enregistrée, due à la performance de tous les produits à l'exception du « Guedj ». Cinq produits principaux (le « Kétiakh », le « Métorah », le « Tambadian », le « Guedj » et le « yet ») représentent 93,8% de la transformation artisanale.

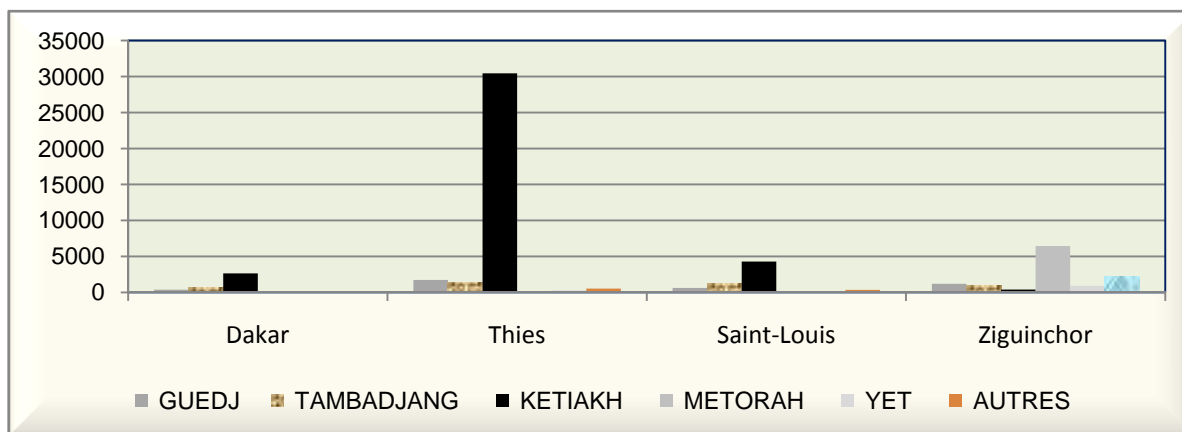
Graphique 12.3 : Répartition des quantités de produits transformés en 2013 selon le type de produit en tonnes



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

Les régions de Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Dakar sont les principaux centres de transformation artisanale des produits halieutiques. Les deux premières concentrent à elles seules près de 80% des produits transformés. La production de « Kétiakh » se fait principalement à Thiès (80,1%) et à Saint-Louis (11,2%). Concernant le « Métorah », la quasi-totalité (94,4%) est produite à Ziguinchor. Le « Tambadiang » et le « Guedj » quant à eux sont produits principalement à Thiès (40,4% et 31,5% respectivement), à Ziguinchor (28,1% et 20,9% respectivement) et à Saint-Louis (14,5% et 27,2% respectivement) (Graphique 12.4).

Graphique 12.4 : Répartition des quantités (en tonnes) des principaux produits transformés en 2013, selon la région



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

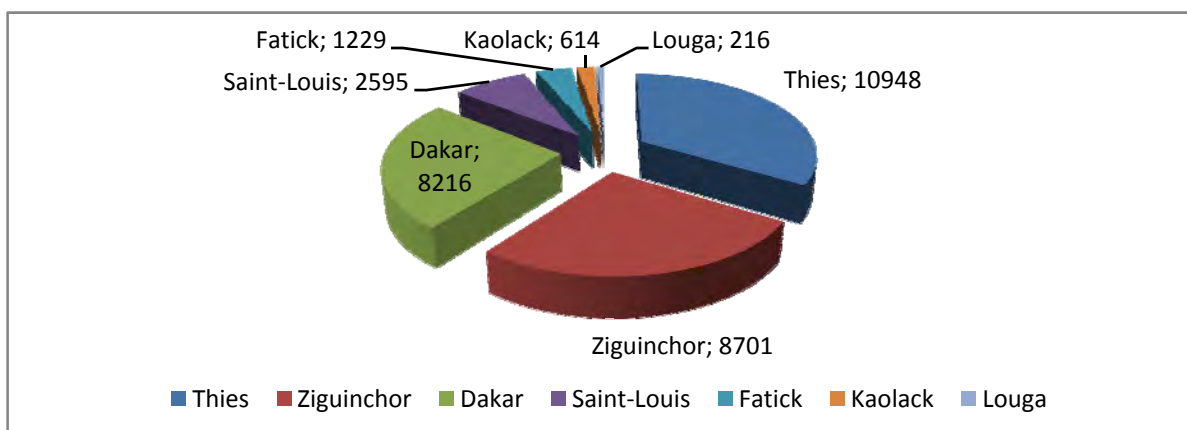
XII.2.1.3. Consommation locale³⁶

Le poisson tient une place essentielle dans l'alimentation des sénégalais. Il fournit l'essentiel des protéines animales nécessaires.

En 2013, la consommation locale représente 8,1% des débarquements de la pêche artisanale, soit 32 518 tonnes.

La région de Thiès est la principale productrice de produits halieutiques. Elle est également la première consommatrice de produits frais de la pêche avec une part de 33,6%. Elle est suivie par les régions de Ziguinchor et de Dakar qui concentrent respectivement 26,7% et 25,2% de la consommation locale. Les régions de Saint Louis, Fatick, Louga et Kaolack se partagent les 14,3% restants.

Graphique 12.5 : Consommation locale de produits frais par région (%)



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

³⁶ La consommation locale correspond à la quantité de poissons vendue directement aux ménages par les pêcheurs

XII.3. LA PECHE INDUSTRIELLE

La pêche industrielle est exercée par une flottille nationale composée de 91 chalutiers, 7 thoniers et palangriers et 1 sardinier. En outre, des thoniers et palangriers européens (17 espagnols et 8 français) pêchent dans les eaux sénégalaises³⁷. Les débarquements de la pêche industrielle sont passés de 41 987 tonnes en 2012 à 43 040 tonnes en 2013, soit une augmentation de 2,5%. Cette évolution pourrait s'expliquer par la hausse du nombre de navires de pêche qui passe de 87 à 99. Aussi, l'accroissement des mises à terre de la pêche chalutière contribue-t-il à la hausse des débarquements de la pêche industrielle.

En effet, pour la pêche chalutière qui représente l'essentiel de la pêche industrielle (86,2%), les débarquements sont passés de 35 626 tonnes à 37 084 tonnes entre 2012 et 2013, soit une hausse de 4,1%.

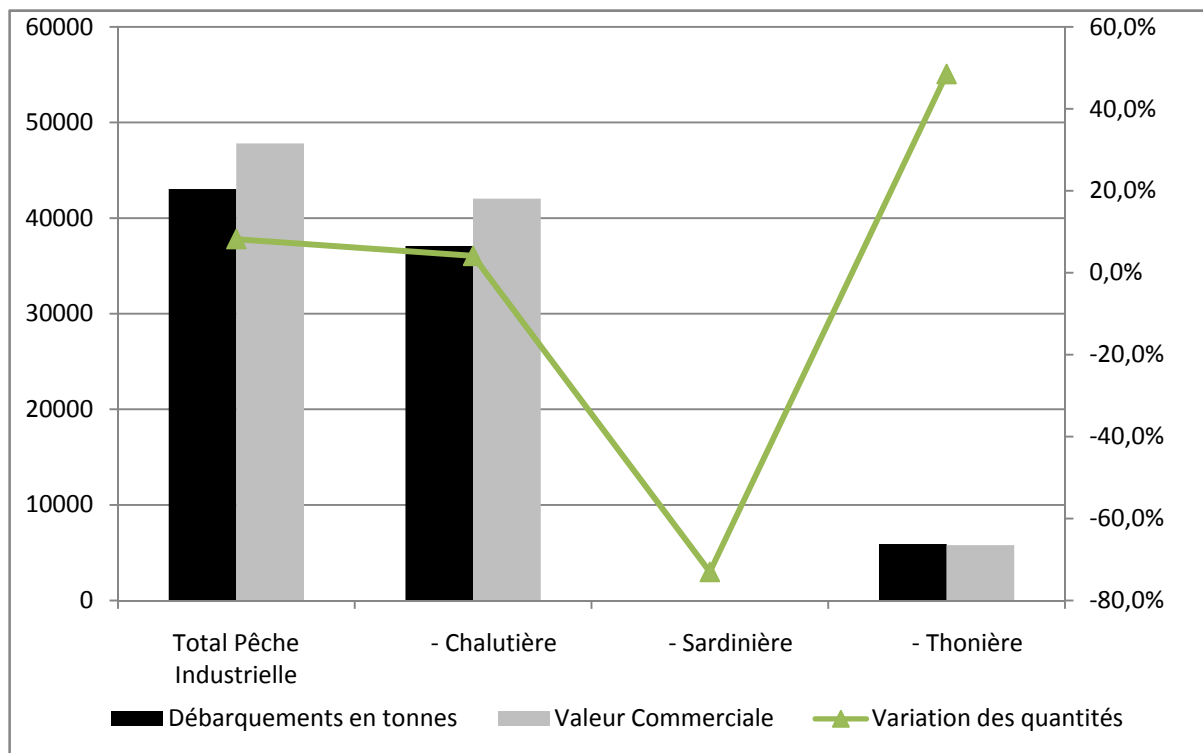
Concernant la pêche thonière, elle contribue pour 13,7% aux débarquements de la pêche industrielle en 2013, soit 5 908 tonnes. Par rapport à 2012, les quantités débarquées ont baissé de 4,5%.

La pêche sardinière a, pour sa part, connu une diminution drastique de ses débarquements en 2013. Ils sont passés de 177 tonnes en 2012 à 48 tonnes en 2013, soit une baisse de 73,1%. Cette situation découle du fait que la pêche sardinière est exploitée par un seul armement vétuste, basé en Casamance.

Malgré la hausse des débarquements de la pêche industrielle, la valeur commerciale générée accuse un repli de 9,1%, passant de 52,6 milliards FCFA à 47,8 milliards FCFA entre 2012 et 2013. Cette situation dénote une perte de la valeur marchande des prises de la pêche chalutière (-15,8%) et de la pêche sardinière (-86,5%). Toutefois, la régression de la valeur commerciale des débarquements de la pêche industrielle a été atténuée par la performance de ceux de la pêche thonière qui enregistrent un accroissement de 113,7% de leur valeur commerciale estimée.

³⁷ Ces navires ont capturé respectivement 37712 tonnes et 5073 tonnes de poissons

Graphique 12.6 : Débarquements (en tonnes) de la pêche industrielle par type et variation des quantités en % entre 2012 et 2013



Source : DPM/Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes

XII.4. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES³⁸

En 2013, 167 975 tonnes de produits halieutiques ont été exportées par le Sénégal. Comparé à 2012 où les exportations de produits halieutiques se situaient à 107 845 tonnes, un bond de 55,8% est noté. Cette forte hausse résulte de l'augmentation des quantités exportées de l'ensemble des produits de la pêche. Les poissons frais qui constituent 85,3% du total ont enregistré aussi un accroissement de 64,2%. La progression des débarquements de poissons correspond à une contribution de 51,9% à la variation des quantités exportées.

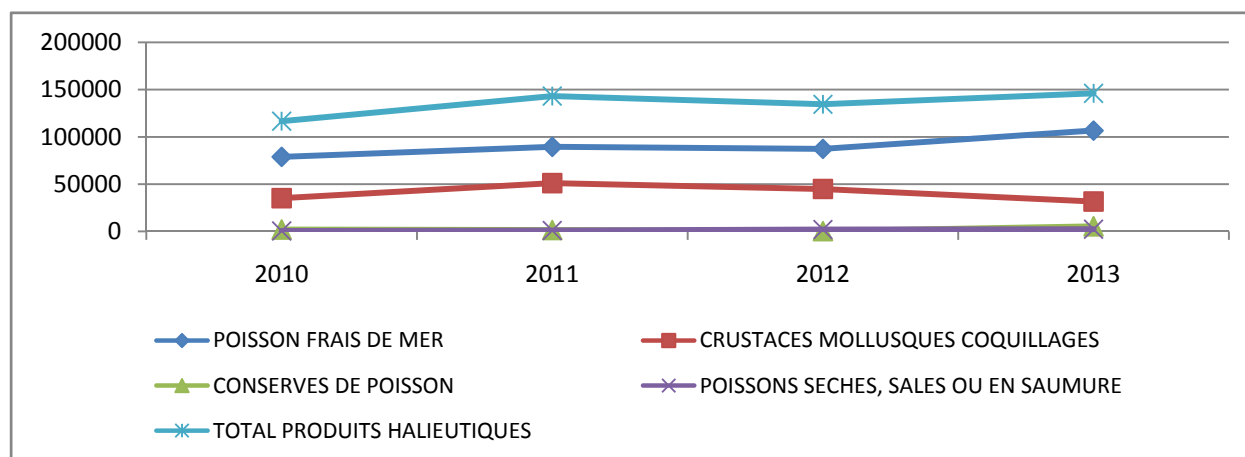
Les recettes tirées des exportations de produits de la pêche se sont établies à 146 milliards FCFA en 2013 contre 134,4 milliards FCFA en 2012, soit une hausse de 8,6% imputable au relèvement notable des quantités exportées.

Les exportations de produits de la pêche représentent la troisième source de devises pour le Sénégal après celles de produits pétroliers et de l'or non monétaire. Les

³⁸ Source ANSD : Note d'Analyse du Commerce Extérieur, Edition 2013

recettes d'exportations des produits de pêche contribuent pour 11,9% aux recettes d'exportations totales qui se chiffrent à 1 230,5 milliards FCFA.

Graphique 12.7 : Evolution des exportations de produits halieutiques (en millions FCFA) entre 2010 et 2013



Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

XII.4.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT

Les produits halieutiques exportés sont constitués de quatre grands groupes : les poissons frais de mer qui représentent 85,3% des quantités exportées en 2013, les crustacés, mollusques et coquillages (10,6%), les conserves de poissons (1,6%) et les poissons séchés, salés ou en saumure (2,5%).

En 2013, tous les produits ont vu leur exportation en quantité sensiblement augmenter, à l'exception des crustacés, mollusques et coquillages qui ont timidement progressé. Le niveau des exportations de poissons frais de mer est passé de 87 265 tonnes en 2012 à 143 290 tonnes en 2013, soit une hausse de 64,2%. Les exportations de poissons séchés, salés ou en saumure se sont établies à 4 258 tonnes, soit une augmentation de 39,2%. Quant aux crustacés, mollusques et coquillages, ils enregistrent une légère hausse de 2,8%. Il est également important de noter que les quantités exportées de conserves de poissons ont été multipliées par près de 14, passant de 188 tonnes à 2 607 tonnes entre 2012 et 2013.

Tableau 12.3 : Exportations en quantité des produits halieutiques (en tonnes)

PRODUITS/ANNEE	2012	2013	Variations 2013/2012 en %
PRODUITS DE LA PECHE EN TONNES	107 845	167 975	55,8
POISSON FRAIS DE MER	87 265	143 290	64,2
CRUSTACES MOLLUSQUES COQUILLAGES	17 333	17 820	2,8
CONSERVES DE POISSON	188	2 607	1286,7
POISSONS SECHES, SALES OU EN SAUMURE	3 059	4 258	39,2

Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

XII.4.2. ANALYSE DES EXPORTATIONS PAR DESTINATION

Le continent africain représente la première destination des exportations en quantité de produits halieutiques provenant du Sénégal (59,4%). L'Europe (21,4%) vient en deuxième position devant l'Asie (15,8%). Les quantités exportées en Amérique et en Océanie restent marginales.

Du point de vue des exportations en valeur, la principale destination des ventes à l'extérieur de la pêche en 2013 est le continent européen d'où provient 48,1% des recettes. L'Afrique arrive en deuxième position avec une contribution de 31,1%. L'Asie vient en troisième position avec 19,0% des recettes d'exportations de produits halieutiques.

Il est important de noter la percée des produits halieutiques au niveau du continent américain avec 1,5% des exportations de produits de la pêche en valeur contre 0,7% en 2012. En revanche, les marchés d'Océanie restent encore à conquérir pour les exportateurs de produits de la pêche car seuls 0,04% des quantités exportées sont destinées à ce continent.

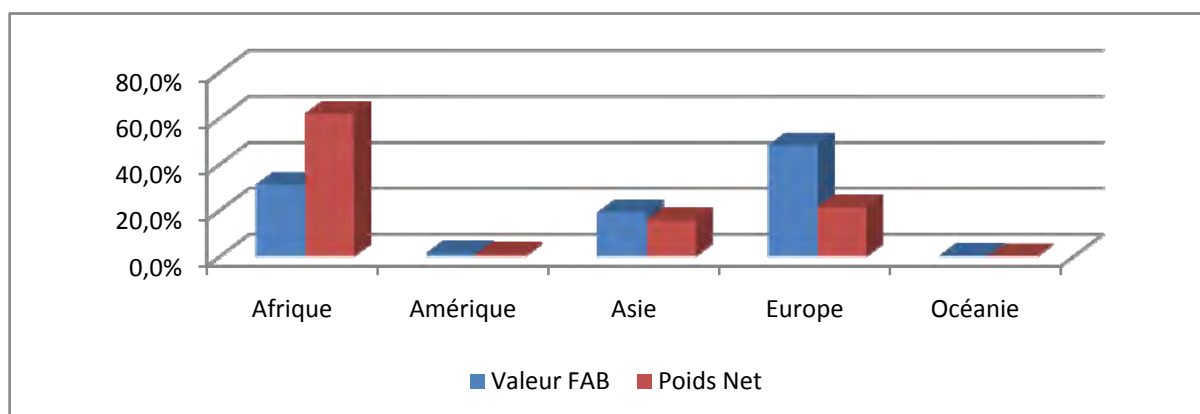
Les principaux pays clients du Sénégal en 2013 pour les poissons frais de mer sont la Côte d'Ivoire (22,6%), la France (14,3%), la Corée du Sud (12,0%), l'Espagne (6,5%) et le Mali (6,0%).

Pour ce qui est des crustacés, mollusques et coquillages, l'Espagne (40,5%) et l'Italie (28,7%) se partagent l'essentiel des exportations en quantité.

La France est le principal client de conserves de poissons provenant du Sénégal. En 2013, elle a reçu la moitié (50,5%) des exportations de conserves en volume.

Concernant les poissons séchés, salés ou en saumure, le principal marché d'exportation est le Togo qui achète 59,8% des quantités exportées de ce produit.

Graphique 12.8 : Exportations en quantité et en valeur des produits halieutiques selon la destination



Source : Bureau des Échanges Extérieurs/ ANSD

Conclusion

Important levier de l'économie nationale, la pêche peut contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté. La richesse des eaux sénégalaises en matières nutritives et leur renouvellement constant expliquent les bons rendements de la pêche maritime. Toutefois, les ressources pélagiques ont atteint la pleine exploitation, voire la surexploitation. Les débarquements sont de moins en moins importants alors que la demande ne cesse d'augmenter du fait de l'accroissement de la population. Par conséquent, une valorisation des ressources et de nouvelles méthodes complémentaires telles que l'aquaculture sont nécessaires pour satisfaire les besoins des populations.